



# La Feuille de Buis



## Edito

Les choses avancent moins vite que l'on voudrait. Comme on l'entend parfois : « il est plus facile d'être dans l'opposition que dans la majorité qui gouverne ». Ça reste à démontrer...

En tout cas le dossier de la carte communale est complet (il peut être consulté en mairie); le budget primitif est voté, sans concours extérieur et sans le délai de préparation habituel.

Aujourd'hui le chiffrage des travaux nécessaires pour rendre l'appartement du 1er étage de la mairie habitable, est en cours, avec pour objectif de le louer le plus vite possible; un des emprunts souscrit par les précédentes équipes est renégocié avec à la clé un gain substantiel et enfin la sortie du syndicat de voirie a été voté ( voir article ci-après). Et puis les beaux jours arrivent

Michel Patez



## Cérémonie du 8 Mai

A l'occasion de la cérémonie commémorative de la victoire du 8 mai 1945, l'équipe municipale et les habitants de La Boissière ont été conviés à se rendre sur la tombe d'Edouard Colin, victime civile de la guerre. Les personnes rassemblées au cimetière communal en l'hommage de ce garde chasse abattu par des soldats allemands le 13 juin 1940, ont respecté une minute de silence et déposé un bouquet de fleur sur sa sépulture.

Sur la place de la Mairie, Monsieur le Maire a lu le message de la Secrétaire d'Etat auprès du Ministre des Armées. Après une minute de silence accompagné de Mme Mariano, habitante de La Boissière, une gerbe a été déposée sur le monument au pied de la plaque commémorative. Parmi l'assistance, la présence d'adolescents a symbolisé le devoir de mémoire des nouvelles générations par rapport au sacrifice des soldats et résistants.

Pour clore la cérémonie, la municipalité a offert un vin d'honneur dans la salle du conseil.

Nathalie Cornu



### « La Feuille de Buis »

Bulletin municipal de la commune de La Boissière  
Editeur: Mairie, 1 route de l'Hermitage 27220 La Boissière  
Tel/fax: 02 32 36 01 17

Site web: [www.laboissiere-eure.fr](http://www.laboissiere-eure.fr)  
mail: [mairie-laboissiere@wanadoo.fr](mailto:mairie-laboissiere@wanadoo.fr)

Comité de rédaction: Michel Patez, Lise Leroux, Nathalie Cornu, Pierre Delevallez et la participation de M.. J.P Duclos.

### Voyage à Chambord des élèves de l'école de Boisset

Merci aux parents concernés de se manifester auprès de la mairie ( par courriel ou autre) afin d'obtenir la subvention habituellement accordée. Prière de joindre un RIB a votre demande.



**C'est le  
25 Mai**

Les dernières fêtes des voisins avaient été un franc succès. Le conseil municipal a donc décidé de soutenir toute action des habitants visant à renouveler cette opération. L'ancienne salle de cantine est à la disposition du ou des organisateurs. Afin de prévoir au mieux cet événement merci de bien vouloir remplir le petit coupon joint.

## Les emprunts de la commune

Pour réaliser certains travaux onéreux (travaux d'enfouissement de lignes électriques et téléphoniques) la commune a contracté trois prêts :

- l'un sans intérêt auprès du syndicat d'électricité (SIEGE),
- deux autres près des banques (Crédit Agricole et Caisse d'Epargne).

Comme l'équipe municipale s'y est engagée, Pierre Delevallez a renégocié nos deux prêts avec comme résultat :

- Crédit Agricole : une économie pour la commune de 1 678,18 €. Sans changement de durée, taux fixe 1,49 % au lieu de 4,43 %. Malgré cette baisse significative du taux le résultat est affecté par des frais de clôture. Un nouveau contrat sera signé dans les prochains jours.
- Caisse d'Epargne : le gain offert est trop faible eu égard aux formalités administratives à accomplir. C'est pourquoi une nouvelle négociation va être engagée sur la base d'un rachat de l'emprunt par le Crédit Agricole.

## Pâques

A l'occasion de la chasse aux œufs de Pâques, l'équipe municipale a été heureuse d'accueillir une vingtaine d'enfants.

La commune remercie la famille Delamarre pour le prêt d'une partie de sa forêt dans laquelle nous avons caché des balles de ping-pong.

Les enfants sont venus ensuite les échanger contre des chocolats autour d'une petite collation offerte par la municipalité.

Merci à tous et à bientôt pour le prochain événement.

Lise Leroux



## Il était une fois ...chronique de Jean-Pierre Duclos

L'origine du nom de la Boissière vient de sa position en bordure de la forêt et aux buis qui y poussaient ( buxerus en latin). On trouve le nom de Buxeria sur un registre datant de Philippe-Auguste, ainsi que ceux de Boisaria et Boiseia dans des registres de l'abbaye de Lyre, chargée de la cure\* du village avant 1249.

Les habitants de la Boissière sont ainsi des buxeriers et des buxeriennes.

La Boissière au temps de la féodalité était un fief dépendant du baron de Bretnolles.

En 1245, la baronnie de Bretnolles fut vendue par le baron Bouchard à la Reine Blanche de Castille, qui ensuite en fit don à l'abbaye de Montbuisson en 1248. Ainsi jusqu'à la révolution les abbesses successives étaient baronnes de La Boissière et de Bretnolles.

A suivre...

\* cure : responsabilité spirituelle d'une paroisse

## Voirie

Par délibération du 14 avril, le conseil municipal a décidé de solliciter sa radiation du Syndicat de voirie de Ménilles-Pacy.

Par lettre du 2 mai 2018 son Président Yves Rochette en a pris note.

Pour être pleinement effective, la décision de la commune devra être acceptée par l'assemblée générale du syndicat puis par la majorité qualifiée des communes, à savoir :

- les 2/3 des communes représentant au moins 50% de la population ou 50% des communes représentant au moins 2/3 de la population.

La prochaine assemblée générale aura lieu au mois de mai.

Si cette demande est acceptée, elle n'aura aucun effet sur l'exercice en cours et les travaux programmés seront accomplis, soit :

- revêtement gravillonné des routes de la Fossery, de l'Hermitage, de l'Espérance, des Hautes Moneresses, de la Haye Artus, de la Chapelle et du chemin du Beausoleil,
- quelques entrées de propriété route de l'Hermitage.

Pour mémoire cette décision de sortie, qui a fait l'objet de plusieurs échanges au sein de l'équipe municipale, repose sur le diagnostic suivant :

- les suggestions émises par la commune sont parfois écartées sans explication,
- les voies les plus empruntées de la commune sont classées dans le réseau départemental hors de la compétence du syndicat alors que ces voies nécessitent d'urgence la réalisation de bordures,
- le bon état du réseau communal, au sens strict, ne nécessite pas avant longtemps d'entretien conséquent,
- la commune a intérêt à reprendre à sa charge l'ensemble de son réseau en réintégrant éventuellement dans son budget tout ou partie de la contribution versée au syndicat

Dans l'hypothèse où la Boissière deviendrait indépendante dans le domaine de la voirie, le conseil municipal début 2019, aura à se prononcer sur le sort à donner à la part des impôts perçus par le syndicat.



## Améliorer la communication ! C'est pas facile...

Dans le numéro de La Feuille de Buis de mars dernier les habitants avaient été sollicités pour communiquer leur adresse mail. Moins de cinq personnes ont répondu. Devant l'échec de cette initiative nous proposons un moyen de communication rapide et plus efficace en répondant au moyen du bulletin ci-joint.

## Impôts locaux : pas d'augmentation en 2018

Comme décidé par le conseil municipal lors de sa séance du 14 avril 2018 les taxes locales resteront inchangées en 2018 :

taxe d'habitation 10,90 %

taxe foncière bâti 17,61 %

taxe foncière non bâti 32,61 %.

Les impôts communaux de La Boissière sont proches ou plus élevés par rapport aux autres communes du SIVOS de Boisset les Prévanches.

Cette raison explique certainement le peu d'intérêt suscité par une fusion de communes.

## Les aboiements de chiens dans la commune



Difficile de se promener dans la Boissière sans être agressé par des aboiements intempestifs de chien.

D'une façon générale il est interdit de jour comme de nuit de laisser aboyer, hurler et gémir, de façon répétée ou prolongée, un ou des chiens dans un logement, dans une cour ou un jardin, dans un enclos, attendant ou non à une habitation.

La commune de la Boissière est dotée d'une réglementation spécifique (arrêté municipal de mars 2012, consultable sur internet), sanctionnant ces troubles.

J'invite chaque propriétaire d'un animal à être vigilant à l'égard de la gêne susceptible d'être causée au voisinage, par des aboiements répétitifs et intenses.

Michel Patez

## Aménagement de la mare communale, enfin sur les rails...

Dans un rapport commandé en 2013 au Conservatoire d'espaces naturels Haute Normandie, (coût environ 1 500€), un reprofilage des berges de la mare était préconisé afin d'obtenir une pente douce sur la berge nord-est.



Le Conservatoire avait fait le diagnostic suivant :

- deux tiers d'ensoleillement favorable à l'écosystème,
- absence de berges en pente douce et présence de végétation limitant l'accueil et le développement de la flore, des amphibiens et des odonates,
- présence de poissons envahissants.

Le conseil municipal lors de sa séance du 31 mars 2018 a décidé à l'unanimité la réalisation de travaux consistant à :

- abaisser les rives, démolir le mur de l'ancienne cour de récréation de l'école,
- installer un grillage interdisant l'accès de la mare à des enfants sans surveillance jouant dans la cour de la mairie.

Ces travaux chiffrés à 5 326 € HT répondront au double objectif ; se mettre en conformité avec les recommandations du Conservatoire et faciliter l'entretien des abords et la circulation des habitants. Des subventions ont été sollicitées

La mare ainsi réhabilitée pourra constituer un lieu d'échanges et de rencontre entre les habitants et offrir une quantité d'activités ludiques et éducatives.